



## Cheminée de barbecue en limite de propriété

Par **julien\_snd**, le 12/11/2019 à 18:31

Bonjour,

En rentrant de week-end, surprise! Mon voisin vient de construire un barbecue! Celui ci est adossé à un mur de séparation mitoyen, la cheminée dépasse de 1m20 le mur (3m20 au total) et est situé à une distance de 2m de notre façade et juste au dessus de notre terrasse.

J'ai cherché des réglementations, mais rien de précis sur les barbecues. Puis je me référer à la réglementation concernant les cheminées?

J'adore les barbecues, mais se faire enfumer en permanence risque de particulièrement m'irriter!

Merci de vos conseils

Par **beatles**, le 13/11/2019 à 09:07

Bonjour,

La seule solution aléatoire qui vous reste c'est de le faire assigner pour trouble anormal de voisinage (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1176>) laissé à l'appréciation des juges judiciaires.

Cdt.

Par **janus2fr**, le 13/11/2019 à 13:40

[quote]

La seule solution aléatoire qui vous reste c'est de le faire assigner pour trouble anormal de voisinage

[/quote]

Bonjour,

Encore faut-il démontrer le trouble anormal de voisinage. Pour cela, il faut une utilisation plus qu'occasionnelle du barbecue avec des conséquences (noircissement d'un mur, projection de

cendres...).

Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12728>

Pour l'instant, le barbecue étant tout neuf et probablement inutilisé en cette saison, impossible de démontrer un trouble anormal de voisinage.

Par **julien\_snd**, le 13/11/2019 à 17:49

Merci pour vos réponses!

La est tout le problème je préfère devancer les nuisances olfactives qui seront difficilement attaquables.

Il me reste la discussion même si j'ai peut d'espoir...

Par **julien\_snd**, le 13/11/2019 à 18:55

Puis je m'appuyer sur les articles 662 et 674 du code civile qui parlent de consentement pour appuyer une construction et de distance pour éviter de nuire au voisin?

Par **janus2fr**, le 14/11/2019 à 06:28

[quote]

Celui ci est adossé à un mur de séparation mitoyen,

[/quote]

Bonjour,

Ce mur est t-il bien mitoyen (donc construit à cheval sur la limite séparative et appartenant par moitié à votre voisin et vous) ?

Par **julien\_snd**, le 14/11/2019 à 06:34

Oui tout à fait

Par **dani\_beauch**, le 14/11/2019 à 07:40

Bonjour,

J'avais également le même problème avec mon voisin il y a quelque temps. Je lui ai simplement parlé pour trouver un arrangement. Il a accepté d'installer une longue cheminée qui permet d'évacuer la fumée hors de notre zone de confort.